

Neuchâtel, Le 6 juillet 2023

Un nouveau radar pour prévenir le bruit excessif sur la route

Face aux nuisances sonores provoquées par des véhicules à moteur, la Ville installe dans ses rues un radar antibruit. But de ce dispositif : sensibiliser les conductrices et conducteurs aux vrombissements et accélérations qui peuvent incommoder le voisinage. Comme pour les radars à indicateur de vitesse, ce nouvel instrument au service de la sécurité à Neuchâtel est préventif. Mais il servira aussi à mieux repérer les zones concernées par les abus et prendre de nouvelles mesures pour faire barrage au bruit.

Après les radars à indicateur de vitesse, ceux qui vous disent merci quand vous n'excédez pas la limitation autorisée, place aux radars antibruit. La Ville de Neuchâtel vient d'installer sur la route des Falaises un appareil mesurant le son émis par les véhicules à moteur. Les accélérations excessives en sortie de giratoire donneront lieu désormais à un message appelant à lever le pied.

« Ce radar a pour but la prévention, il ne servira pas à amender. En revanche, nos agent-e-s ont toujours la possibilité d'amender quiconque est pris en flagrant délit en train de faire des circuits inutiles, faire crisser ses pneus, utiliser des appareils de sonorisation ou faire monter le régime moteur, avec des amendes allant jusqu'à plusieurs centaines de francs », prévient Christian Bourquin, chef de la Sécurité publique au Service de la protection et de la sécurité de la Ville.

Emissions sonores et autres incivilités

Le radar antibruit ne permettra pas en soi de verbaliser, mais il donnera la possibilité de faire des relevés à des fins statistiques. Sur cette base, la Ville pourra décider d'assurer une présence des agent-e-s ou d'installer des ralentisseurs sur certains tronçons qui présentent des abus récurrents. Le nouveau radar se profile aussi comme une réponse aux préoccupations grandissantes du public face à la pollution sonore.

« Avoir des données objectives nous permettra de quantifier l'ampleur du phénomène et d'y apporter des réponses appropriées, indique le conseiller communal Didier Boilat, en charge de la sécurité. Avec la mise en place du radar préventif à l'heure du relâchement estival, nous délivrons cet appel au respect, sur ce sujet comme pour toutes les autres incivilités. »

Le radar bruit se compose d'une unité de mesure et d'un panneau d'affichage, lequel doit être installé environ 100 mètres plus loin sur un tracé rectiligne. Ces deux éléments sont dissociables dans la mesure où l'on peut évaluer les dépassements sonores, sans forcément afficher une indication de bruit excessif. Ce dispositif est installé jusqu'à la fin du mois de juillet à la route des Falaises, et voyagera dans d'autres quartiers au gré des demandes et des besoins. Il s'agit du premier du genre dans le canton de Neuchâtel, un investissement qui s'élève à 25'000 francs.

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Samuel Monbaron, secrétaire général du Dicastère de la sécurité, 032 717 71 03

Christian Bourquin, chef de la Sécurité publique, Service de la protection et de la sécurité, 032 717 57 01

